



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**N°CT2019.5/139-3**

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114310-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114310-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/139-3

**OBJET :** **Voiries-eau-assainissement** - Adoption de l'avenant n°1 au marché n° S160037 relatif aux prestations d'études géotechniques et de pollution des sols, de recherche d'amiante dans les enrobés bitumeux et les infrastructures en béton pour les années 2016 à 2019

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** le code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié et notamment l'article 20 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/025 du 9 mars 2016 approuvant la passation d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'études géotechniques et de pollution des sols et recherche d'amiante dans les enrobés bitumeux et infrastructures en béton pour les années 2016 à 2019 ;

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 13 novembre 2019 ;

**CONSIDERANT** que plusieurs marchés relevant des secteurs de la voirie et de l'assainissement arrivent à échéance le 31 décembre 2019 ; qu'en raison d'un plan de charge très tendu des services techniques du territoire, et de la nécessité de retravailler les cahiers des charges de ces marchés qui avaient été conclus au cours de l'année de création de l'établissement public territorial, les procédures d'appel d'offres en vue de renouveler ces marchés n'ont pas encore été engagées ;

**CONSIDERANT** que les nouveaux marchés devraient pouvoir être attribués en mai 2020 compte tenu du calendrier de renouvellement des instances territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prolonger la durée de la dernière période de validité de ces marchés, sans toutefois excéder les durées maximales réglementaires

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191211-lmc114310-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

prévues pour les accords-cadres à bons de commandes, et de couvrir les besoins par une augmentation du montant maximum pour la période ainsi prolongée ;

**CONSIDERANT** que par délibération susvisée du 9 mars 2016, le conseil de territoire a approuvé la passation d'un appel d'offres ouvert portant sur les prestations d'études géotechniques et de pollution des sols et recherche d'amiante dans les enrobés bitumeux et infrastructures en béton pour les années 2016 à 2019 ;

**CONSIDERANT** que ce marché a été attribué par la commission d'appel d'offres à la société ABROTEC, dénommée ultérieurement ESIRIS NO, pour un montant maximum annuel de 200 000,00 € HT pour la première période puis 300 000,00 € HT pour chaque période de reconduction, soit un montant maximum total de 1 100 000,00 € HT ;

**CONSIDERANT** que le marché susvisé n°160037 a été notifié au titulaire le 13 juin 2016 pour une durée initiale allant de la date de sa notification au 31 décembre 2016, reconductible pour trois périodes successives de 12 mois au maximum, soit une échéance finale au 31 décembre 2019 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prolonger ce marché de cinq mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 mai 2020 ;

**CONSIDERANT** que pour couvrir les besoins liés à cette période complémentaire, il convient d'augmenter le montant maximum pour la dernière période de validité du marché (soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mai 2020) de 100 000 € HT, portant ainsi le montant maximum total du marché de 1 100 000,00 € HT à 1 200 000,00 € HT, soit une augmentation de 9,09 %, conformément à l'article 20 du code des marchés publics susvisé ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **ADOpte** l'avenant n°1, ci-annexé, au marché n° S160037 relatif aux prestations d'études géotechniques et de pollution des sols, de recherche d'amiante dans les enrobés bitumeux et les infrastructures en béton pour les années 2016 à 2019, conclu avec la société ESIRIS.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-3
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191211-lmc114310-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114310-DE-1-1



**AVENANT N° 1  
AU MARCHÉ N° S160037**

**A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ**

Collectivité : **GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA)**  
14 rue Le Corbusier  
94000 CRETEIL

Titulaire : **ESIRIS NO**  
10 rue des Chênes rouges  
91580 ETRECHY

Objet du Marché : **Prestations d'études géotechniques et de pollution des sols et recherche d'amiante dans les enrobés bitumeux et infrastructures en béton pour les années 2016 à 2019**

Montant initial du marché	Montant maximum annuel 1 <sup>ère</sup> période : 200 000,00 € HT Montant maximum annuel / périodes 2/3/4 : 300 000,00 € HT Montant maximum total : 1 100 000,00 € HT
Montant avenant n°1	100 000,00 € HT (sur la dernière période de validité)
Nouveau montant du marché	<b>Maximum total : 1 200 000,00 € HT</b>

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016: Monsieur le Directeur Général des Services

Ordonnateur : Monsieur le Président

Comptable public assignataire des paiements : Madame le Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques

<b>B</b>	<b>DESCRIPTION DE L'AVENANT</b>
----------	---------------------------------

Le marché n°S160037 relatif aux prestations d'études géotechniques et de pollution des sols et recherche d'amiante dans les enrobes bitumeux et infrastructures en béton pour les années 2016 à 2019 a été attribué à la société ABROTEC, dénommée ultérieurement ESIRIS NO, pour un montant maximum total, toutes reconductions comprises, de 1 100 000,00 € HT.

Il a été notifié au titulaire le 13 juin 2016 pour une durée initiale allant de sa date de notification au 31 décembre 2016, reconductible pour trois périodes successives de 12 mois au maximum, soit une échéance au 31 décembre 2019.

**1. Objet de l'avenant**

Le marché arrivant à échéance le 31 décembre 2019, un appel d'offres doit donc être lancé afin de le renouveler.

Toutefois, l'appel d'offres ne pourra être lancé dans des délais qui permettraient une notification du nouveau marché avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Aussi, afin d'assurer la continuité des prestations jusqu'à la notification d'un nouveau marché, il est nécessaire de prolonger la dernière période de validité du marché de cinq mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 mai 2020.

**2. Modification du marché initial**

Le montant maximum total du marché sur sa durée totale est de 1 100 000,00 € HT.

Le montant maximum annuel pour la dernière période du marché prolongée (soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mai 2020) est augmenté de **100 000,00 € HT**, portant le montant maximum pour cette période de 300 000,00 € à 400 000,00 € HT, et portant le montant total du marché de 1 100 000,00 € HT à 1 200 000,00 € HT, soit une augmentation du montant maximum total initial de 9,09 %.

**3. Dispositions particulières**

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

<b>C</b>	<b>SIGNATURES</b>
A ....., le	A Créteil, le
Le titulaire (Cachet et signature)	Le représentant du pouvoir adjudicateur